

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1726

8 septembre 2009

### SOMMAIRE

Agence d'Assurances Kandel S.à.r.l. ....	82810	Net-Ein S.A. ....	82832
agri.capital Luxembourg S.à r.l. ....	82845	Novopar ....	82808
AIBC Investcorp Holdings S.A. ....	82811	Oxawel ....	82807
APM Group Participation SA ....	82806	PARTS HOLDINGS S.à.r.l. & Cie S.C.A. .....	82811
Banice Architectes S. à r.l. ....	82806	PBM S.A. ....	82841
Business Investor Market ....	82826	PBM S.A. ....	82845
Chez Nada S.à r.l. ....	82808	PBV Lebensversicherung AG Niederlas- sung Luxemburg ....	82804
China Investments Luxembourg S.A. ....	82806	PCEBM S.A. ....	82845
Cobelfret Bulk S.A. ....	82809	QC VII Luxembourg S.à r.l. ....	82812
Cobfin S.A. ....	82808	Rasmus Investments S.à r.l. ....	82805
EITI ....	82831	Rasmus S.à r.l. ....	82805
EMM S.A. ....	82834	Saba Invest S.A. ....	82809
Euro Convergence ....	82836	Samson Global Holdings ....	82810
Euromaf Re ....	82811	Scevolles S.A. ....	82821
Fenicia S.A. ....	82803	Shiplux III S.A. ....	82808
Fenicia S.A. ....	82803	Shiplux II S.A. ....	82808
Fenicia S.A. ....	82804	Shiplux IV S.A. ....	82807
Fenicia S.A. ....	82803	Shiplux IX S.A. ....	82809
Fenicia S.A. ....	82804	Shiplux VIII S.A. ....	82809
Fluviense S.A. ....	82802	Shiplux VII S.A. ....	82810
Gaisi Peony Carbon Capital Limited S.à r.l. .....	82848	Shiplux VI S.A. ....	82810
Greensoft S.A. ....	82841	Shiplux V S.A. ....	82807
Inachis S.A. ....	82802	Shiplux X S.A. ....	82809
IndustrialCo S.A. ....	82835	S.I.P. Investments S.A. ....	82806
Infovest S.A. ....	82802	Société d'Investissement La Boisse S.à.r.l. .....	82807
ING PFCE Middle Holdco S.à r.l. ....	82802	S- Services S.A. ....	82810
Intersaco S.A. ....	82802	S.T.S So True System S.A. ....	82805
IRN Holdings Luxembourg S.à r.l. ....	82804	S.T.S So True System S.A. ....	82804
La Famiglia S.à r.l. ....	82807	Stubai S.C.A. ....	82805
Landeuropean Investment S.A. ....	82803	Stubai S.C.A. ....	82803
Luxury Trade S.A. ....	82805	Waldtec S.A. ....	82848
Luxury Trade S.A. ....	82806		
MFH S.à r.l. ....	82841		

**Fluviense S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 70.524.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009107200/10.

(090128077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

**Inachis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 48.863.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009107201/10.

(090128718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

**Intersaco S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 9.531.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009107202/10.

(090128078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

**Infovest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 117.057.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009107203/10.

(090128716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

**ING PFCE Middle Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 583.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 96.469.

Le bilan de la société au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

ING PFCE Middle Holdco S.à r.l.

IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2009107186/14.

(090128756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

**LandEuropean Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 95.041.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009107204/10.

(090128714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

---

**Fencia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 93.209.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009107217/10.

(090128058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

---

**Fencia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 93.209.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009107218/10.

(090128059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

---

**Fencia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 93.209.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009107219/10.

(090128060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

---

**Stubai S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.818.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour Stubai S.C.A.*

Représentée par Sbwam Bros S.à r.l.

Représentée par Stéphane HEPINEUZE

*Gérant*

Référence de publication: 2009107183/14.

(090128097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

---

**Fencia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 93.209.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009107220/10.

(090128061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

---

**Fencia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 93.209.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009107222/10.

(090128062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

---

**S.T.S So True System S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 108.682.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 Août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009107228/10.

(090128064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

---

**IRN Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 86.358.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009107159/11.

(090128122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

---

**PBV Lebensversicherung AG Niederlassung Luxemburg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 141.553.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.08.2009.

PBV Lebensversicherung AG

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009107309/13.

(090128214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

---

**Rasmus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 114.752.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009107232/10.

(090128066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

**S.T.S So True System S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 108.682.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 13 Août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009107230/10.

(090128065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

**Rasmus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 113.753.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009107235/10.

(090128068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

**Luxury Trade S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 84.772.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 11 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009107241/10.

(090128070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

**Stubai S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.818.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour Stubai S.C.A.*

Représentée par Sbwam Bros S.à r.l.

Représentée par Stéphane HEPINEUZE

*Gérant*

Référence de publication: 2009107182/14.

(090128095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

**Luxury Trade S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 84.772.

—  
Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009107244/10.

(090128071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

**S.I.P. Investments S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 57.856.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009107246/10.

(090128072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

**China Investments Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.224.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009107247/10.

(090128073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

**APM Group Participation SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 89.240.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009107248/10.

(090128042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

**Banice Architectes S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 97, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 106.242.

—  
Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VO CONSULTING LUX

*Bureau d'expertise comptable*

4, Rue d'Arlon - L-8399 Windhof

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2009107310/14.

(090128320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

**Oxawel, Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 117.267.

Le Bilan au 28. Februar 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signatures

Référence de publication: 2009107273/11.

(090128807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

---

**S.I. La Boisse S.à r.l., Société d'Investissement La Boisse S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.  
R.C.S. Luxembourg B 100.342.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*Un gérant*

Référence de publication: 2009107306/11.

(090128755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

---

**Shiplux V S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 111.973.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Bracke  
*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2009107312/11.

(090128456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

---

**Shiplux IV S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 111.972.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Bracke  
*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2009107314/11.

(090128453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

---

**La Famiglia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7316 Steinsel, 3, place de l'Eglise.  
R.C.S. Luxembourg B 112.431.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 13.08.2009.

Référence de publication: 2009107283/10.

(090128783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

---

Signature.

**Shiplux III S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 111.971.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Bracke  
*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2009107315/11.

(090128449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

---

**Shiplux II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 111.970.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Bracke  
*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2009107317/11.

(090128445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

---

**Novopar, Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 73.465.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Adriaens / F. Bracke  
*Directeur / Administrateur*

Référence de publication: 2009107321/11.

(090128437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

---

**Cobfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 84.685.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Bracke  
*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2009107323/11.

(090128434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

---

**Chez Nada S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5553 Remich, 30, Quai de la Moselle.  
R.C.S. Luxembourg B 119.164.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 13.08.2009.

Référence de publication: 2009107281/10.

(090128784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

---

Signature.

**Cobelfret Bulk S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 55.583.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Adriaens / F. Bracke  
*Directeur / Administrateur*

Référence de publication: 2009107325/11.

(090128430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

---

**Shiplux X S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 112.209.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Bracke  
*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2009107330/11.

(090128477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

---

**Shiplux IX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 112.208.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Bracke  
*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2009107332/11.

(090128473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

---

**Shiplux VIII S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 112.207.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Bracke  
*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2009107336/11.

(090128469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

---

**Saba Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin.  
R.C.S. Luxembourg B 80.792.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009107328/10.

(090128514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

---

**Shiplux VII S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 112.206.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Bracke  
*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2009107343/11.

(090128463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

---

**Shiplux VI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 112.205.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Bracke  
*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2009107345/11.

(090128459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

---

**S- Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2630 Luxembourg, 109, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 117.171.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ph. Stuff  
*Admin Dél.*

Référence de publication: 2009107290/11.

(090128359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

---

**Samson Global Holdings, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 30.000,00.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.  
R.C.S. Luxembourg B 110.310.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009107292/11.

(090128057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

---

**Agence d'Assurances Kandel S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4999 Schouweiler, 37, rue Jean Guillaume Kremer.  
R.C.S. Luxembourg B 116.376.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009107327/10.

(090128516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

---

**PARTS HOLDINGS S.à.r.l. & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 114.960.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse d'un administrateur, à savoir Alanna Woods, a fait l'objet d'un changement.

La nouvelle adresse sont la suivante:

Alanna Woods, Trust & Corpsec Services Limited, Suite 216, Regus, Alexandra House, The Sweepstakes, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009108049/17.

(090129749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

**AIBC Investcorp Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 54.938.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse d'un administrateur, à savoir Alanna Woods, a fait l'objet d'un changement.

La nouvelle adresse sont la suivante:

Alanna Woods, Trust & Corpsec Services Limited, Suite 216, Regus, Alexandra House, The Sweepstakes, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009108050/17.

(090129745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

**Euromaf Re, Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 66.783.

*Extrait des résolutions du conseil d'administration tenu par voie circulaire de Euromaf Re le 8 juillet 2009*

"

1. Démission de Monsieur Alain VIVIER de son poste d'Administrateur avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2009.
2. Cooptation de Monsieur Michel GRANGE, résidant professionnellement 9, rue de l'Amiral Hamelin F-75018 Paris, en tant qu'Administrateur, en remplacement de Monsieur Alain VIVIER, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2009.
3. Changement de représentant permanent de la Mutuelle des Architectes Français dont le siège est 9, rue de l'Amiral Hamelin F-75783 Paris: Monsieur Alain VIVIER, résidant professionnellement 44, rue Lamarck F-75018 Paris, est nommé en remplacement de Monsieur Michel GRANGE, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2009."

"

*Pour la Société*

Aon Captive Services Group (Europe)

Signature

*Dirigeant Agréé*

Référence de publication: 2009108054/20.

(090129722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

**QC VII Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 147.633.

—  
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the tenth day of August.

Before us, Maître Paul Decker, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Quad-C Partners VII, L.P., a partnership having its registered office at Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Newark, DE 19801, United States of America, registered with under number 4061525, here represented by Elisabeth COUREAULT, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Charlottesville, VA USA, on July 31, 2009.

Such powers of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "QC VII Luxembourg S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

**Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

## II. Capital - Shares

### Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles

### Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

## III. Management - Representation

### Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by two or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office and shall designate each manager as either a "Class A Manager" or a "Class B Manager". The Company shall have at least two (2) Class A Managers and one (1) Class B Manager. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

#### 8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

#### 8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members (provided such majority includes at least two (2) Class A Managers and one (1) Class B Manager) is present or represented. Resolutions of the Board are validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented (provided such majority includes at least two (2) Class A Managers and one (1) Class B Manager). The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

#### 8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties (i) for the day-to-day management up to an amount of three thousand euro (EUR 3,000) (or its foreign currency equivalent) by the single signature of one manager, and (ii) in all other matters by the joint signatures of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

#### **Art. 9. Sole manager.**

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

#### **Art. 10. Liability of the managers.**

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

### **IV. Shareholder(s)**

#### **Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.**

##### **11.1. Powers and voting rights**

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

##### **11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures**

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

#### **Art. 12. Sole shareholder.**

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

#### **Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

**Art. 14. Réviseurs d'entreprises.**

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

**Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent. (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

## VI. Dissolution - Liquidation

**Art. 16.**

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## VII. General provisions

**Art. 17.**

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above.

Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

82816

*Transitory provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2009.

*Subscription and Payment*

Quad-C Partners VII, L.P., represented as stated above, subscribes to twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly confirms it.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,150.-.

*Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Stephen Burns, investment manager, born on 29 December 1961 in New York, USA, residing at 980 Tanglewood Road, Charlottesville, VA 22901 USA 22901 USA; as A manager of the Company;

- Mr Matthew Engel, investment manager, born on 30 December 1972 in Virginia USA, residing at 120 Kennondale Lane, Richmond, VA, 23226 USA; as A manager of the Company; Mr. Hugo Froment, born on 22 February 1974 in Laxou, France, professionally residing at 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; as B manager of the Company; and

- Mr Cedric Carnoye, born on 14 September 1982 in Charleroi, Belgium, professionally residing at 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, as B manager of the Company;

2. The registered office of the Company is set at 65 Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by it with the undersigned notary.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le dixième jour d'août,

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Quad-C Partners VII, L.P., une "partnership" ayant son siège social à Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Newark, DE 19801, United States of America, inscrite sous le numéro 4061525, représentée par Elisabeth Coureault, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Charlottesville, VA États-Unis d'Amérique, le 31 juillet 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

**I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "QC VII Luxembourg S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

**Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

## **III. Gestion - Représentation**

### **Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.**

7.1 La Société est gérée par deux ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat et qui désigne chaque gérant en tant que "Gérant de Catégorie A" ou "Gérant de Catégorie B". La Société

doit avoir au moins deux (2) Gérants de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

#### **Art. 8. Conseil de gérance.**

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

##### 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

##### 8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres (à condition qu'une telle majorité inclue au moins deux (2) Gérants de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B) sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés (à condition qu'une telle majorité inclue au moins deux (2) Gérants de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B).

Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement conquise et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

##### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, (i) pour la gestion journalière n'excédant pas un montant de trois mille euros (EUR 3.000) (ou son équivalent en devise étrangère) par la signature individuelle d'un gérant, et (ii) pour toutes autres matières, par les signatures conjointes d'un (1) Gérant de Catégorie A et d'un (1) Gérant de Catégorie B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

#### **Art. 9. Gérant unique.**

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

#### **Art. 10. Responsabilité des gérants.**

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

### **IV. Associé(s)**

#### **Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.**

##### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (Les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

#### **Art. 12. Associé unique.**

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

#### **Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

#### **Art. 14. Réviseurs d'entreprises.**

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant,

augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 16.

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

### Art. 17.

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2009.

### *Souscription et Libération*

Quad-C Partners VII, L.P., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR).

Le montant de douze mille cinq cent euros (12.500 EUR) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant, qui le confirme expressément.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à 1.150,- EUR.

### *Résolutions de l'associée unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Stephen Burns, investment manager, né le 29 décembre 1961 à New York, Etats-Unis d'Amérique, résident au 980 Tanglewood Road, Charlottesville, VA 22901 USA22901 Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de catégorie A;

- Matthew Engel, investment manager, né le 30 décembre 1972 en Virginie, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 120 Kennondale Lane, Richmond, VA, 23226 Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de catégorie A;

- Hugo Froment, né le 22 février 1974 à Laxou, France, résidant professionnellement au 65 Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B; et Cedric Carnoye, né le 14 septembre 1982 à Charleroi, Belgique, résidant professionnellement au 65 Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B.

2. Le siège social de la Société est établi au 65 Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: E. COUREAULT, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 août 2009. Relation: LAC/2009/32894. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009107727/502.

(090129302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

#### **Scevolles S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 147.644.

#### — STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix-sept juillet.

Par devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Joseph HENRIOT, administrateur de sociétés, né le 9 septembre 1936 à Epernay, France, demeurant au 11, rue Maspéro à F-75116 Paris,

ici représenté par Monsieur Noël DIDIER, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 30 juin 2009.

Ladite procuration restera, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "SCEVOLLES S.A." (la "Société").

**Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'Administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à rendre impossible l'activité normale au siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 4. Objet.** La Société a pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprise, luxembourgeois ou étrangers ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société elle-même.

La Société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur les logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations de nature commerciale, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

**Art. 5. Capital social.** La Société a un capital social de cinq cent mille euros (EUR 500.000) représenté par cinq cents (500) actions avec une valeur nominale de mille euros (EUR 1000) par action.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

**Art. 6. Forme des actions.** Toutes les actions de la Société seront nominatives.

Toutes les actions émises seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions, son domicile, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur les actions s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Un certificat constatant cette inscription sera délivré sur demande à l'actionnaire. Ce certificat devra être signé par deux membres du Conseil d'Administration.

Tout transfert d'actions sera inscrit au registre des actionnaires au moyen de la remise à la Société d'un instrument de transfert convenant à la Société, ou par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par le mandataire valablement constitué à cet effet, et, à chaque fois, avec la remise à la Société du certificat d'actions qui s'y rapporte, s'il en a été émis. Une pareille inscription devra être signée par deux membres du Conseil d'Administration, ou par une ou plusieurs autres personnes dûment autorisées à cet effet par le Conseil d'Administration.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des actionnaires.

Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, la Société sera autorisée à en faire mention au registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse inscrite au registre des actionnaires jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire. Un actionnaire pourra, à tout moment, faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite, envoyée au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, les personnes invoquant un droit sur la/les action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux action(s).

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété soit en usufruit par un actionnaire dénommé "usufruitier" et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé "nu-propriétaire".

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque action sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits sociaux dans leur ensemble,
- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires,
- droit aux dividendes,
- droit préférentiel de souscription des actions nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés par chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de la liquidation de la Société.

La titularité de l'usufruit ou de la nue-propriété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

- si les actions sont nominatives, par inscription dans le registre des actionnaires en regard du nom de l'usufruitier de la mention usufruit et en regard du nom du nu-propriétaire de la mention nue-propriété
- si les actions sont au porteur par le manteau des actions à attribuer au nu-propriétaire et par les coupons des actions à attribuer à l'usufruitier

**Art. 7. Conseil d'administration.** La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'un minimum de trois (3) membres, le nombre exact étant déterminé par l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires et peuvent être de catégorie A ou B.

Toutefois, s'il est constaté que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont détenues par plus d'un actionnaire.

Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner un représentant permanent qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'assemblée générale. Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'assemblée générale des actionnaires pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

**Art. 8. Réunions du conseil d'administration.** Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration. Le président préside les réunions du Conseil d'Administration. En l'absence du président, les membres du Conseil d'Administration peuvent désigner un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Celui-ci doit le réunir s'il en est requis par au moins deux des membres du Conseil d'Administration. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents ou représentés peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité des voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à ces caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du Conseil d'Administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

**Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.** Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence de cette réunion, ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs ou par toute autre personne dûment nommée par le Conseil d'Administration.

**Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration.** Les administrateurs ne peuvent agir que dans le cadre de réunions du Conseil d'Administration régulièrement convoquées, ou par confirmation écrite conformément à l'article 8 ci-dessus.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 11. Signature sociale.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée, en cas d'administrateur unique, par la seule signature de son administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B, ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été

délégué conjointement par un administrateur A et un administrateur B, ou par l'administrateur unique de la Société, seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. La délégation à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil d'Administration de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. Le Conseil d'Administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs comités composés de membres du conseil et / ou de personnes externes auxquels il peut déléguer des pouvoirs et des fonctions selon son appréciation.

Le Conseil d'Administration pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

**Art. 13. Conflit d'intérêt.** Dans le cas d'un conflit d'intérêt d'un administrateur, étant entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêt, il doit informer le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêt et ne pourra pas prendre part au vote mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêt sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêt au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant dans une transaction soumise pour approbation au Conseil d'Administration un intérêt personnel opposé à l'intérêt de la Société, sera obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part à la réunion, mais il sera compté dans le quorum. A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être fait sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Lorsque la Société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

**Art. 14. Assemblée générale des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique.** L'assemblée générale des actionnaires représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce tous les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration. Les actionnaires représentant un dixième du capital social souscrit peuvent, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, requérir le Conseil d'Administration de convoquer l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le 3<sup>ème</sup> vendredi du mois de juin à 16.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable bancaire suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les assemblées générales seront convoquées par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant l'assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet actionnaire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

L'assemblée générale des actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute assemblée générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, toutes les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

**Art. 15. Surveillance de la société.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires qui sera /seront désigné(s) et révoqué(s) d'après les dispositions légales en vigueur. La durée de leurs fonctions ne peut excéder six (6) ans.

**Art. 16. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 17. Affectation des bénéfices annuels.** Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires dispose librement du bénéfice net annuel.

Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

**Art. 18. Dissolution de la société.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur. Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur (s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

**Art. 19. Modifications des statuts.** Les présents statuts pourront être modifiés périodiquement par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 20. Loi applicable.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2009.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2010.

#### *Souscription*

Les cinq cents (500) actions sont toutes souscrites à l'instant même par Monsieur Joseph HENRIOT, représenté comme indiqué ci-dessus, et entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille euros (EUR 500.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné par la remise d'un certificat bancaire.

#### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont évalués à environ deux mille euros (EUR 2.000).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et déclare expressément qu'elles sont remplies.

#### *Résolutions de l'actionnaire unique*

La comparante, prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital souscrit, prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le comparant fixe le nombre des administrateurs à trois et nomme comme administrateurs de la Société pour une période devant expirer à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice social qui se terminera le 31 décembre 2009

*de catégorie A:*

- Monsieur Joseph HENRIOT, administrateur de sociétés, né le 9 septembre 1936 à Epernay, France, demeurant au 11, rue Maspéro à F-75116 Paris

*de catégorie B:*

- Monsieur Noël DIDIER, employé privé, né le 1<sup>er</sup> août 1953 à Bastogne, Belgique, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

- COSAFIN S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-2227 Luxembourg 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70.588, représentée par Monsieur Jacques Bordet, administrateur de sociétés, né à Lyon, France, le 7 mars 1941, demeurant à L-5762 Hassel, 27, rue de Syren.

*Deuxième résolution*

Est nommée comme commissaire VO CONSULTING LUX SA, société anonyme, avec siège social à L-4963 Clemency, 8, rue Haute, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.459, pour une période devant expirer à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice social qui se terminera le 31 décembre 2009.

*Troisième résolution*

Le siège de la Société est fixé au 23, avenue de la Porte-Neuve à L-2227 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. DIDIER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 juillet. LAC / 2009 / 29046. Reçu soixante quinze euros €75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 29 juillet 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009107734/275.

(090129381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

**Business Investor Market, Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 147.647.

—  
STATUTS

L'an deux mille neuf, le seize juillet.

Par devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

COMETEC S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 48.108,

ici représentée par Madame Isabelle BASTIN, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 8 juillet 2009.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.**

Il est formé par les présentes par le propriétaire des actions ci-après créées une société anonyme, sous la dénomination de BUSINESS INVESTOR MARKET (la "Société"), qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'Administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à rendre impossible l'activité normale au siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 4. Objet.** La Société a pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La Société a également pour objet l'acquisition, la vente, l'échange, la location, la gestion, l'administration et la détention sous toute forme de façon directe ou indirecte, de tout bien immobilier tant au grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société elle-même.

La Société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations de nature commerciale, mobilière, immobilière, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

**Art. 5. Capital Social.** La Société a un capital social de deux cent vingt mille euros (EUR 220.000) représenté par deux cent vingt actions (220) d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

*Capital autorisé:*

Le capital social pourra être porté de son montant actuel à deux millions (EUR 2.000.000,00) avec ou sans création et émission d'actions nouvelles, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir du jour de la publication de la constitution et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

**Art. 6. Forme des actions.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, les personnes invoquant un droit sur la/les action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux action(s).

**Art. 7. Conseil d'administration.** La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'un minimum de trois (3) membres le nombre exact étant déterminé par l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Toutefois, s'il est constaté que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont détenues par plus d'un actionnaire.

Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner un représentant permanent qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'assemblée générale. Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'assemblée générale des actionnaires pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

**Art. 8. Réunions du conseil d'administration.** Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration. Le président préside les réunions du Conseil d'Administration. En l'absence du président, les membres du Conseil d'Administration peuvent désigner un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Celui-ci doit le réunir s'il en est requis par au moins deux des membres du Conseil d'Administration. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents ou représentés peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité des voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à ces caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du Conseil d'Administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

**Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.** Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence de cette réunion, ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs ou par toute autre personne dûment nommée par le Conseil d'Administration.

**Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration.** Les administrateurs ne peuvent agir que dans le cadre de réunions du Conseil d'Administration régulièrement convoquées, ou par confirmation écrite conformément à l'article 8 ci-dessus.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 11. Signature sociale.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou la signature individuelle de l'administrateur unique si la Société est administrée par un seul administrateur ou par la signature individuelle de la personne à laquelle a été délégué la gestion journalière de la Société, dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. La délégation à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil d'Administration de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. Le Conseil d'Administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs comités composés de membres du conseil et / ou de personnes externes auxquels il peut déléguer des pouvoirs et des fonctions selon son appréciation.

Le Conseil d'Administration pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

**Art. 13. Conflit d'intérêt.** Dans le cas d'un conflit d'intérêt d'un administrateur, étant entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêt, il doit informer le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêt et ne pourra pas prendre part au vote mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêt sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêt au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant dans une transaction soumise pour approbation au Conseil d'Administration un intérêt personnel opposé à l'intérêt de la Société, sera obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part à la réunion, mais il sera compté dans le quorum. A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être fait sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Lorsque la Société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

**Art. 14. Assemblée générale des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique.** L'assemblée générale des actionnaires représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce tous les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration. Les actionnaires représentant un dixième du capital social souscrit peuvent, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, requérir le Conseil d'Administration de convoquer l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le troisième mercredi du mois d'avril à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable bancaire suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les assemblées générales seront convoquées conformément à la loi sur les sociétés commerciales.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

L'assemblée générale des actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute assemblée générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, toutes les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

**Art. 15. Surveillance de la société.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires qui sera /seront désigné(s) et révoqué(s) d'après les dispositions légales en vigueur. La durée de leurs fonctions ne peut excéder six (6) ans.

**Art. 16. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 17. Affectation des bénéfices annuels.** Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires dispose librement du bénéfice net annuel.

Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

**Art. 18. Dissolution de la société.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur. Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

**Art. 19. Modifications des statuts.** Les présents statuts pourront être modifiés périodiquement par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 20. Loi applicable.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2010.

#### *Souscription*

Les statuts de la Société ainsi établis, COMETEC S.A., prénommée, représentant l'intégralité du capital social déclare souscrire les deux cent vingt (220) actions et les libérer intégralement en espèces par le versement du montant de deux cent vingt mille euros (EUR 220.000) de sorte que ledit montant se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont évalués à environ deux mille euros (EUR 2.000).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et déclare expressément qu'elles sont remplies.

#### *Résolutions de l'actionnaire unique*

La comparante, prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital souscrit, prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

La comparante fixe le nombre d'administrateurs à trois (3) et nomment comme administrateurs de la Société:

- Monsieur Joseph WINANDY, administrateur de sociétés, né le 16 février 1946 à Ettelbrück, demeurant à L-5960 Itzig, 19, rue de l'Horizon.
- Monsieur Koen LOZIE, administrateur de sociétés, né le 24 juin 1965 à Deinze, demeurant à L-8356 Garnich, 18, rue des Sacrifiés.
- COSAFIN S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-2227 Luxembourg 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70.588, représentée par Monsieur Jacques Bordet, administrateur de sociétés, né à Lyon, France, le 7 mars 1941, demeurant à L-5762 Hassel, 27, rue de Syren.

Les mandats des administrateurs devant expirer à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice social qui se terminera le 31 décembre 2009.

#### *Deuxième résolution*

Est nommée comme commissaire VO CONSULTING LUX SA, société anonyme, avec siège social à L-4963 Clemency, 8, rue Haute, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.459, pour une période devant expirer à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice social qui se terminera le 31 décembre 2009.

#### *Troisième résolution*

Le siège de la Société est fixé à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. BASTIN et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 juillet. LAC / 2009 / 29042. Reçu soixante quinze euros €75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 29 juillet 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009107733/258.

(090129423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

### **EITI, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7626 Larochette, 3, Chemin J.A. Zinnen.

R.C.S. Luxembourg B 147.649.

#### — STATUTS

L'an deux mille neuf, le quatre août.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

a comparu:

Monsieur Sergio DI GIULIO, employé privé, né à Luxembourg le 2 juin 1972 (matr. 19720602116) demeurant à L-7626 Larochette. 3. Chemin J.A. Zinnen,

ici représentée par Monsieur Daniel REDING, demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbruck, 45, rue J.F. Kennedy,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du Laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a arrêté comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il a décidé de constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de "EITI".

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Larochette; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'achat et la vente de matériel informatique, la consultance et le développement de logiciels et réseaux.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières et civiles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou pouvant faciliter sa réalisation.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser ou à le développer.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses coassociés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination en valeur des parts à céder. En cas de désaccord sur la valeur des parts à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le président du Tribunal d'Arrondissement compétent.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500,- €) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125,- €) euros chacune.

**Art. 7.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Le ou les gérants peuvent conférer à toutes personnes des pouvoirs spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

**Art. 8.** Aucun des associés ne pourra céder ses droits à un tiers sans le consentement de ses coassociés, représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

**Art. 9.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

**Art. 10.** Le décès ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires ou ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 11.** Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

*Dispositions transitoire*

La première année sociale commence en date de ce jour et se termine le 31 décembre 2009.

*Souscription et Libération*

Toutes les parts ont été souscrites par Monsieur Sergio DI GIULIO, prénommé, et libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Frais*

Les frais mis à charge de la société à raison de sa constitution sont évalués à la somme de neuf cent euros (900,- €).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et de suite, le comparant susnommé, représentant l'intégralité du capital social de la société, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est fixée à L-7626 Larochette, 3, Chemin J.A. Zinnen;
  2. Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée, Monsieur Sergio DI GIULIO, prénommé;
  3. La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique;
- Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. REDING, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 5 août 2009. DIE/2009/7686. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME AUX FINS DE PUBLICATION AU MEMORIAL.

Ettelbruck, le 11 août 2009.

Pierre PROBST

*Le notaire*

Référence de publication: 2009107740/77.

(090129529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

**Net-Ein S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 75.658.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth day of the month of July.

Before Me Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Mr Marc LIESCH, chartered accountant, residing professionally in Luxembourg,

acting as a special proxy of the public limited company (sociedad anonima) ASPRO-OCIO, S.A. ("ASPRO-OCIO") incorporated under the laws of Spain, having its registered office at C/Oquendo, 23-2 Planta, E-28006 Madrid, by virtue of a proxy given under private seal which, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The proxy declared and requested the notary to record:

I. That the public limited company (société anonyme) NET-EIN S.A. incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 75658 (the "Company"), has been incorporated by deed of the undersigned notary on the 12<sup>th</sup> April 2000. published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") under number 630 on 5<sup>th</sup> September 2000. The articles of incorporation of the Company have been amended by deed of the

undersigned notary on the 30<sup>th</sup> October 2002, published in the Mémorial under the number 1748 on 9<sup>th</sup> December 2002.

II. That the subscribed capital of the Company is presently of thirty thousand and nine hundred eighty-six euros and sixty-nine cent (30,986.69 €), represented by one thousand and two hundred fifty (1,250) shares with a par value of twenty-four Euros and seventy-nine cent (24.79 €).

III. That ASPRO-OCIO declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

IV. That ASPRO-OCIO has acquired all shares of the Company referred to above and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the Company and to appoint itself as liquidator.

V. That ASPRO-OCIO takes over all the assets and assumes all the liabilities of the Company and that the liquidation of the company is completed without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI. That the shareholder's register of the Company has been cancelled.

VII. That ASPRO-OCIO fully discharges the board of directors and statutory auditor for the due performance of their duties up to this date.

VIII. That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of the company.

#### *Expenses*

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at seven hundred and fifty Euros.

#### *Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-neuvième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### **A COMPARU:**

Monsieur Marc LIESCH, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme (sociedad anonima) ASPRO-OCIO, S.A. ("ASPRO-OCIO"), une société de droit espagnol, ayant son siège social à C/Oquendo, 23 - 2 Planta, E-28006 Madrid, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I. Que la société anonyme NET-EIN S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 74, rue de Merl. L-2146 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B75658 (la "Société"), constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 12 avril 2000, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), numéro 630 du 5 septembre 2000. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte du notaire instrumentant le 30 octobre 2002, publié dans le Mémorial numéro 1748 du 9 décembre 2002.

II. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente mille neuf cent quatre-vingt six Euros et soixante-neuf cents (30.986,69 €), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions avec une valeur nominale de vingt-quatre Euros et soixante-dix-neuf cents (24,79 €).

III. Que ASPRO-OCIO déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV. Que ASPRO-OCIO est devenue propriétaire de toutes les actions de la société et qu'en tant qu'actionnaire unique elle déclare expressément procéder à la dissolution de la Société et se nommer liquidateur.

V. Que ASPRO-OCIO déclare en outre prendre à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute et que la liquidation de la Société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI. Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société.

VII. Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, au commissaire et aux administrateurs de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la Société.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros.

*Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: LIESCH - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 août 2009. Relation GRE/2009/2826. Reçu soixante-quinze euros 75 EUR.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 août 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009107700/92.

(090129109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

**EMM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 85.974.

—  
**DISSOLUTION**

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

**A COMPARU:**

Madame Maria Emanuela MENEGATTO BASILE, sans état, née à Altamura (Italie), le 8 décembre 1954, demeurant à MC-98000 Monaco, 10, avenue de Grande-Bretagne (Principauté de Monaco),

ici représentée par Madame Annie SWETENHAM, corporate manager, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "EMM S.A.", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 85974, a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 31 janvier 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 784 du 23 mai 2002.

b) Que le capital social de la Société est fixé à trente-six mille euros (36.000,- EUR), divisé en trois cent soixante (360) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

c) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société.

d) Que l'activité de la Société ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e) Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique (l'"Associée Unique"), se désigne comme liquidateur de la Société.

f) Que l'Associée Unique déclare fixer à tout de suite la deuxième et la troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

g) Qu'en sa capacité de liquidateur de la Société, l'Associée Unique requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la Société et avoir transféré tous les actifs à son profit.

h) Que l'Associée Unique est investie de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

i) Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par la société "ABA CAB S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, désigné "commissaire-vérificateur" par l'Associée Unique de la Société.

j) Que l'Associée Unique approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

k) Que l'Associée Unique, constituée en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

l) Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

m) Qu'il a été procédé à l'annulation des titres au porteur.

n) Que les livres et documents de la Société, dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante euros et le comparant, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SWETENHAM - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 août 2009. Relation GRE/2009/2831. Reçu soixante-quinze euros 75 EUR.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 août 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009107701/63.

(090129117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

#### **IndustrialCo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 95.349.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf juillet.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

La société anonyme "EVANS INVESTMENTS HOLDING S.A.",

établie et ayant son siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 71285,

ici représentée par Madame Annie SWETENHAM, corporate manager, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "IndustrialCo S.A.", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 95349, a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 13 août 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 980 du 23 septembre 2003.

b) Que le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

c) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société.

d) Que l'activité de la Société ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e) Que comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société.

f) Que la comparante Unique déclare fixer à tout de suite la deuxième et la troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

g) Qu'en sa capacité de liquidateur de la Société, la comparante requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la Société et avoir transféré tous les actifs à son profit.

h) Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

i) Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par Monsieur Marco RIES, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, désigné "commissaire-vérificateur" par l'actionnaire unique de la Société.

j) Que la comparante approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

k) Que la comparante, constituée en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

l) Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

m) Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires.

n) Que les livres et documents de la Société, dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante euros et la comparante, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, ès qualités qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SWETENHAM - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 août 2009. Relation GRE / 2009/2828. Reçu soixante quinze euros 75 EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 13 août 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009107702/63.

(090129124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

#### **Euro Convergence, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 147.636.

In the year two thousand and nine, on the thirty-first day of July,

Before us, Maître Paul Decker, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

1. Premier Domains Limited, a limited liability company incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office at c/o Bellwether Corporate Services Ltd, Suite 2A/1 Eurolife Building, 1 Corral Road, PO Box 453, Gibraltar, registered under number 102734,

here represented by Mr Etienne de Crépy, Avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on July 30, 2009,

2. Questeen Properties Ltd, a company incorporated under the laws of the United Kingdom and Wales, having its registered office at Finsgate, 5-7 Cranwood Street, EC1V 9EE, London, England, registered with under number 6519329,

here represented by Mr. Etienne de Crépy, Avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on July 30, 2009.

Such powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties, represented as aforementioned, are the shareholders of Euro Convergence, a company organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, Grand Duchy of Luxembourg, not yet registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg incorporated as a société à responsabilité limitée pursuant to a deed of the undersigned notary dated July 29, 2009, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (the Company);

II. one million (1,000,000) shares of the Company, with no par value and representing the entire share capital of the Company, are duly represented at the Meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced.

III. The agenda of the Meeting is the following:

1) Waiver of the convening notices;

2) Approval to give to Thought Convergence Inc., a company incorporated under the laws of California, having its registered office at 11300 W. Olympic Boulevard, Suite 900, Los Angeles, California 90064, (USA), the opportunity to become a new shareholder of the Company and to subscribe to newly issued shares in the Company;

3) Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of EUR 12,500 to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred thousand euro (EUR 12,500), represented by one million (1,000,000) shares in registered form with no par value, to twenty-five thousand euro (EUR 25,000), by the issuance of one million (1,000,000) new shares in registered form with no par value, having the same rights and obligations as the existing shares;

4) Subscription for the above 1,000,000 new shares and payment of the subscription price by Thought Convergence Inc. by a contribution in kind amounting to EUR 2,498,375.71 of which (i) EUR 12,500 shall be allocated to the share capital account of the Company and (ii) the surplus (i.e. EUR 2,485,875.71) to the share premium reserve account of the Company;

5) Amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles);

6) Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and/or any employee of Loyens & Loeff Luxembourg to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the share register of the Company;

7) the appointment of the following persons as new managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Kevin Vo, Chief Executive Officer, born on May 11, 1980 in Illinois (USA), having his address at 18262 W Coastline Dr., Malibu, California 90265 (USA); and

- Mr Ammar Kubba, Chief Strategy Officer, born on June 24, 1972 in Baghdad (Iraq), having his address at 3608 Cody Road, Sherman Oaks, California 91403 (USA). IV. The Meeting has unanimously taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The entirety of the share capital being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

#### *Second resolution*

The shareholders of the Company resolve (i) to give Thought Convergence Inc., a company incorporated under the laws of California, having its registered office at 11300 W. Olympic Boulevard, Suite 900, Los Angeles, California 90064, (USA), the opportunity to become a new shareholder of the Company and (ii) to subscribe to newly issued shares in the Company.

#### *Third resolution*

The shareholders of the Company resolve to increase the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred thousand euro (EUR 12,500), represented by one million (1,000,000) shares in registered form with no par value, to twenty-five thousand euro (EUR 25,000), by the creation and issuance of one million (1,000,000) new shares in registered form with no par value, having the same rights and obligations as the existing shares

#### *Subscription and Payment*

Thereupon, Thought Convergence Inc., a company incorporated under the laws of California, having its registered office at 11300 W. Olympic Boulevard, Suite 900, Los Angeles, California 90064, (USA), here represented by Mr Etienne de Crépy, Avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on July 30, 2009, hereto attached, declares to subscribe for the one million (1,000,000) newly issued ordinary shares of the Company being fully paid up by the contribution in kind to the Company of certain assets (the Contributed Assets) at a total price in USD equivalent of two million four hundred ninety eight thousand three hundred seventy-five euro and seventy-one cents (EUR 2,498,375.71) at the currency exchange rate USD/EUR given by the European Central Bank at the date of May 1,

2009, out of which (i) twelve thousand five hundred thousand euro (EUR 12,500) are allocated to the share capital account of the Company and (ii) the surplus (i.e. EUR 2,485,875.71) to the share premium account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Contributed Assets to the Company is evidenced by a certificate dated July 31, 2009, issued by the board of directors of Thought Convergence Inc. and a certificate dated July 31, 2009, issued by the managers of the Company that on the day and at the moment of such contribution:

1. Thought Convergence Inc. is the sole and full owner of all the Contributed Assets and possesses the power to dispose of the Contributed Assets;
2. the Contributed Assets are not encumbered with any pledge or usufruct and the Contributed Assets are not subject to any attachment;
3. the Contributed Assets are freely transferable and all formalities to transfer the legal ownership of the Contributed Assets contributed to the Company have been accomplished;
4. based on generally accepted accountancy principles, the net worth the Contributed Assets is, as of the date hereof, worth USD 3,316,593.75 (three million three hundred sixteen thousand five hundred ninety three point seventy five United States Dollars), being the USD equivalent of two million four hundred ninety eight thousand three hundred seventy-five euro and seventy-one eurocents (EUR 2,498,375.71) at the currency exchange rate USD/EUR given by the European Central Bank at the date of May 1, 2009.

#### *Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the shareholders of the Company and Thought Convergence Inc. resolve to amend article 5.1 of the Articles, so as to read as follows:

" **Art. 5.1.** The Company's share capital is set at twenty-five thousand euro (EUR 25,000), represented by the two millions (2,000,000) shares in registered form without par value, all subscribed and fully paid-up."

#### *Fifth resolution*

The shareholders of the Company and Thought Convergence Inc. resolve to amend to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and/or any employee of Loyens & Loeff Luxembourg to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

#### *Sixth resolution*

The shareholders of the Company and Thought Convergence Inc. resolve to appoint the following persons as new managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Kevin Vo, Chief Executive Officer, born on May 11, 1980 in Illinois (USA), having his address at 18262 W Coastline Dr., Malibu, California 90265 (USA); and
- Mr Ammar Kubba, Chief Strategy Officer, born on June 24, 1972 in Baghdad (Iraq), having his address at 3608 Cody Road, Sherman Oaks, California 91403 (USA).

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 3,000.-.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representatives of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le trente et un juillet,

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **ONT COMPARU:**

1. Premier Domains Limited, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Gibraltar, dont le siège social se situe à c/o Bellwether Corporate Services Ltd, Suite 2A/1 Eurolife Building, 1 Corral Road, PO Box 453, Gibraltar, immatriculée sous le numéro 102734,

ici représentée par M. Etienne de Crépy, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 juillet 2009,

2. Questeen Properties Ltd, une société constituée selon les lois du Royaume-Uni et du pays de Galles, dont le siège social se situe à Finsgate, 5-7 Cranwood Street, EC1V 9EE, Londres, Angleterre, immatriculée sous le numéro 6519329, ici représentée par M. Etienne de Crépy, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 juillet 2009.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, sont les associés de Euro Convergence, une société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe 2, rue Léon Laval, L-3372 Leudelage, Grand-Duché de Luxembourg, pas encore immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée suivant un acte du notaire instrumentant en date du 29 juillet 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (la Société);

II. Un million (1.000.000) de parts sociales de la Société, sans valeur nominale et représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée, qui est par conséquent régulièrement constituée et peut statuer sur tous les points à l'ordre du jour, reproduits ci-après.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Approbation en vue de donner à Thought Convergence Inc., une société constituée selon les lois de la Californie, ayant son siège social au 11300 W. Olympic Boulevard, Suite 900, Los Angeles, Californie 90064, (Etats-Unis d'Amérique), la possibilité de devenir un nouvel associé de la Société et de souscrire aux parts sociales nouvellement émises dans la Société;

3. Augmentation du capital social souscrit de la Société d'un montant de EUR 12.500 afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par un million (1.000.000) de parts sociales sous forme nominative sans valeur nominale, à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000), par l'émission d'un million (1.000.000) de nouvelles parts sociales sous forme nominative sans valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

4. Souscription aux 1.000.000 nouvelles parts sociales ci-dessus et paiement du prix de souscription par Thought Convergence Inc. par un apport en nature s'élevant à un montant EUR 2.498.375,71, dont (i) EUR 12.500 seront affectés au compte capital social de la Société et (ii) l'excédent (soit 2.485.875,71) au compte de réserve de prime d'émission de la Société;

5. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts);

6. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et /ou tout employé de Loyens & Loeff à Luxembourg afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société;

7. La nomination des personnes suivantes en qualité de nouveaux gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Kevin Vo, président-directeur général, né le 11 mai 1980 dans l'Illinois (Etats-Unis d'Amérique), avec adresse au 18262 W Coastline Dr., Malibu, Californie 90265 (Etats-Unis d'Amérique); et

- M. Ammar Kubba, "Chief Strategy Officer", né le 24 juin 1972 à Baghdad (Iraq), avec adresse au 3608 Cody Road, Sherman Oaks, Californie 91403 (Etats-Unis d'Amérique).

IV. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

#### *Deuxième résolution*

Les associés de la Société décident de donner à Thought Convergence Inc., une société constituée selon les lois de la Californie, ayant son siège social au 11300 W. Olympic Boulevard, Suite 900, Los Angeles, Californie 90064, (Etats-Unis d'Amérique), la possibilité de devenir un nouvel associé de la Société et de souscrire aux parts sociales nouvellement émises dans la Société.

#### *Troisième résolution*

Les associés de la Société décident d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par un million (1.000.000) de parts sociales sous forme nominative sans valeur nominale, à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000), par l'émission d'un million (1.000.000) de nouvelles parts sociales sous forme nominative sans valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

### *Souscription et Libération*

Ces faits exposés, Thought Convergence Inc., une société constituée selon les lois de la Californie, ayant son siège social au 11300 W. Olympic Boulevard, Suite 900, Los Angeles, Californie 90064, (Etats-Unis d'Amérique), ici représentée par M. Etienne de Crépy, Avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 juillet 2009, annexée aux présentes, déclare souscrire à un million (1.000.000) de parts sociales ordinaires nouvellement émises de la Société étant entièrement libérées par un apport en nature à la Société de certains éléments d'actifs (les Actifs Apportés) au prix total en USD équivalent à deux millions quatre cent quatre-vingt dix-huit mille trois cent soixante-quinze euros et soixante et onze centimes d'euros (EUR 2.498.375,71) au taux de change monétaire USD/EUR donné par le Banque Centrale Européenne au 1<sup>er</sup> mai 2009, dont (i) EUR 12.500 seront affectés au compte capital social de la Société et (ii) l'excédent (soit EUR 2.485.875,71) au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature des Actifs Apportés à la Société est documenté par un certificat daté du 31 juillet 2009, émis par le conseil de gérance de Thought Convergence Inc. et par un certificat daté du 31 juillet 2009, émis par les gérants de la Société établissant qu'au jour et au moment de cet apport:

1. Thought Convergence Inc. est l'unique et plein propriétaire de tous les Actifs Apportés et possède le pouvoir de céder les Actifs Apportés;
2. les Actifs Apportés ne sont grevés d'aucun nantissement ou usufruit et ne sont soumis à aucun attachement;
3. les Actifs Apportés sont librement cessibles et toutes les formalités en vue de transférer la propriété juridique des Actifs Apportés à la Société ont été accomplies;
4. sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur nette des Actifs Apportés s'élève, à la date des présentes, à USD 3.316.593,75 (trois millions trois cent seize mille cinq cent quatre-vingt-treize virgule soixante-quinze Dollars des Etats-Unis), étant l'équivalent USD de deux millions quatre cent quatre-vingt dix-huit mille trois cent soixante-quinze euros et soixante et onze centimes d'euros (EUR 2.498.375,71) au taux de change monétaire USD/EUR donné par la Banque Centrale Européenne au 1<sup>er</sup> mai 2009.

### *Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, les associés de la Société et Thought Convergence Inc. décident de modifier l'article 5.1 des Statuts, qui aura la teneur suivante:

" **Art.5.1.** Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000), représenté par les deux millions (2.000.000) de parts sociales sous forme nominative sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées."

### *Cinquième résolution*

Les associés de la Société et Thought Convergence Inc. décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou tout employé de Loyens & Loeff à Luxembourg afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

### *Sixième résolution*

Les associés de la Société et Thought Convergence Inc. décident de nommer les personnes suivantes en qualité de nouveaux gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Kevin Vo, président-directeur général, né le 11 mai 1980 dans l'Illinois (Etats-Unis d'Amérique), avec dresse au 18262 W Coastline Dr., Malibu, Californie 90265 (Etats-Unis d'Amérique); et
- M. Ammar Kubba, "Chief Strategy Officer", né le 24 juin 1972 à Baghdad (Iraq), avec adresse au 3608 Cody Road, Sherman Oaks, Californie 91403 (Etats-Unis d'Amérique).

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent environ à 3.000,- EUR.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux mandataires des parties comparantes, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: E.de CRÉPY, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 août 2009. Relation: LAC/2009/31862. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009107725/236.

(090129352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

---

**Greensoft S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 145.328.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009107503/12.

(090128606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

---

**MFH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 127.815.

*Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 4 août 2009*

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- De nommer:

\* Paul Clarke, résidant professionnellement au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Luxembourg, en tant que nouveau Gérant B de la Société avec effet au 15 août 2009 pour une durée indéterminée.

- D'accepter la démission de:

\* Corinne Muller en tant que Gérante B de la Société avec effet au 15 août 2009

\* Mark Weeden en tant que Gérant B de la Société avec effet au 15 août 2009

Luxembourg, le 14 août 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009108229/19.

(090129432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

---

**PBM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6758 Grevenmacher, 4, rue Victor Prost.  
R.C.S. Luxembourg B 147.662.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le premier juillet.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg,

ONT COMPARU:

1.- La société à responsabilité limitée Parriaux Consulting Europe Sarl, en abrégé "P.C.E.", ayant son siège social à L-6758 Grevenmacher, 4 rue Victor Prost, et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127202, ici représentée par son gérant technique, la société European Business Management & Partners SA, agissant également comme comparante tel que détaillée ci-dessous ;

2.- La société anonyme European Business Management & Partners SA, en abrégé "E.B.M.", ayant son siège social à L-6758 Grevenmacher, 4 rue Victor Prost, et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103051, ici valablement représentée par son Fondé de Pouvoirs, Monsieur Jean-Michel Benne, employé, né le 24 septembre 1951 à Namèche, Belgique, demeurant, 4 rue Victor Prost à L-6758 Grevenmacher et en tant que mandataire pour l'administrateur, Monsieur Pierre Parriaux, employé, né le 9 juin 1949 à F- Paris 10° et demeurant à L-6758 Grevenmacher, 4 rue Victor Prost.

ici représenté en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 27 juin 2009,

Laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lesquelles comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles.

### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "PBM S.A."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la Commune Grevenmacher.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration en tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet:

- le conseil, la négociation, la commission, l'agence, l'intermédiaire et le courtage commerciaux,
- l'import & l'export, l'achat, la vente en gros directe ou indirecte moyennant concession ou franchise, la location-vente de tous biens mobiliers, marchandises et produits manufacturés à l'exclusion d'équipements militaires,
- le conseil, la formation, l'assistance, le soutien administratif, logistique et la gestion en matière de marketing, distribution, management et liquidations, ainsi que de recouvrements de créances,
- la promotion, l'achat, la vente, la location et la mise en valeur d'immeubles,
- la prise de participation sous quelque forme que ce soit et notamment par voie de souscription, de fusion et d'apport dans toutes sociétés ou entreprises, luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le financement des celles dans lesquelles elle détiendrait une participation notable.

Elle pourra de manière générale faire toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation ou le développement.

**Art. 5.** Le capital est fixé à TRENTE DEUX MILLE euros (32.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE DEUX euros (32,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les mandats d'administrateurs seront exercés gratuitement. En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège de la société ou à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier vendredi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième (1/10) du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente-et-un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de pertes et profits.

Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

**Art. 19.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra avec l'approbation du commissaire aux comptes et sous les conditions légales y relatives, verser des acomptes sur dividendes.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

#### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

*Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2009.
- 2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ 1.300,- EUR

*Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants pré qualifiés, ès-qualités qu'ils agissent, déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- Parriaux Consulting Europe Sàrl . . . . .	999 actions
2. - European Business Management & Partners SA . . . . .	<u>1 action</u>
Total des actions: . . . . .	1.000 actions

Le prédit capital a été libéré entièrement et se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le confirme expressément.

*Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

- 1) L'adresse de la société est fixée à L-6758 Grevenmacher, 4, rue Victor Prost.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2012.
  1. Mademoiselle Audrey Alem, employée, née le 29 septembre 1979 à F-54300 Lunéville et demeurant à F-57100 Thionville, rue de Boismortier, 12,
  2. Madame Josette Bossu, retraitée, née à F-Paris 15°, le 6 mai 1948, demeurant à F-78170 La Celle Saint Cloud, 78, avenue des Etangs
  3. Monsieur Jean-François Jiquel, retraité, né le 10 janvier 1944 à F-78000 Versailles et demeurant à F-78940 La Queue les Yvelines, 2, rue de la Roseraie,
  4. Madame Wilfreda Ricarte, employée, née le 18 novembre 1964 à Cavité City, Philippines et demeurant 7, rue Paul Saunière à F-75116 Paris
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée statuant sur l'exercice 2012, la société fiduciaire Socofisc SA.
- 4) Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration ou à toute autre personne désignée par le Conseil d'Administration, et notamment sur base de l'article 12, de nommer pour une durée indéterminée un "Fondateur de Pouvoirs", lequel aura dans le cadre de la gestion journalière de la Société, un droit de co-signature obligatoire.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée, aux représentants des comparantes, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-M. BENNE, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 juillet 2009. Relation: LAC/2009/26849. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre pour des besoins administratifs.

Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009107735/170.

(090129663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

**PCEBM S.A., Société Anonyme,  
(anc. PBMSA.)**

Siège social: L-6758 Grevenmacher, 4, rue Victor Prost.  
R.C.S. Luxembourg B 147.662.

L'an deux mil neuf, le vingt-huit juillet.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PBM S.A., ayant son siège social à L-6758 Grevenmacher 4, rue Victor Prost,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 1 juillet 2009, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, en voie d'inscription auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Madame Anne LAUER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Max MAYER, employé, demeurant à L-2551 Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Michel BENNE, employé, demeurant à Grevenmacher.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1.- Changement du nom de la société en PCEBM S.A. et en conséquence modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

2.- Divers.

II: Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

III: Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Unique résolution*

L'Assemblée Générale décide de changer le nom de la société en PCEBM S.A. et en conséquence de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante.

" **Art. 1<sup>er</sup>** . Entre les personnes ci avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de PCEBM S.A."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.35 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. LAUER, M. MAYER, J.-M. BENNE, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juillet 2009. Relation: LAC/2009/30578. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009107736/45.

(090129663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

**agri.capital Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 140.384.

In the year two thousand and nine, on the sixth day of August, before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of agri.capital Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having

its registered office at 9, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the RCS) under number B 140.384, and currently having a share capital of EUR 27,625.- (twenty-seven thousand six hundred twenty-five euro) (the Company). The Company was incorporated on June 30, 2008 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) number 1977 of August 13, 2008. The articles of association of the Company (the Articles) were amended for the last time by a deed of Maître Paul Decker, prenamed, dated May 26, 2009 and published in the Memorial number 1237 of June 26, 2009.

There appears:

agri.capital Group S.A., a public limited liability company (société anonyme), organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under number B 132.659 (the Sole Shareholder), hereby represented by Martin Loeffler, acting as A member of the board of management of the Sole Shareholder, with professional address in Ratingen-Hösel, Germany, by virtue of a proxy given in Munster on July 24, 2009.

The proxy from the Sole Shareholder, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder, acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, takes the following resolutions in accordance with the provisions of article 12.1 of the Articles and article 200-2 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and requests the undersigned notary to record the following:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 27,625.- (twenty-seven thousand six hundred twenty-five euro) represented by 221 (two hundred twenty-one) shares in registered form with a par value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, to EUR 27,750.- (twenty-seven thousand seven hundred fifty euro) represented by 222 (two hundred twenty-two) shares in registered form with a par value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, by the issuance of 1 (one) new share in registered form with a par value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) and having the same rights as the existing shares.

#### *Subscription and Payment*

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares that it subscribes to 1 (one) new share in registered form with a par value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro), having the same rights as the existing shares in the Company (the New Share), and it fully pays it up by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 500,000.- (five hundred thousand euro).

The contribution in cash of the Sole Shareholder, in an aggregate amount of EUR 500,000.- (five hundred thousand euro), is to be allocated to the Company as follows:

- (i) an amount of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) is to be allocated to the share capital of the Company, and
- (ii) an amount of EUR 499,875.- (four hundred ninety-nine thousand eight hundred seventy-five euro) is to be allocated to the share premium account of the Company.

The amount of EUR 500,000.- (five hundred thousand euro) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

Further of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the article 5.1 of the Articles in respect of the Company's share capital in order to reflect the above change and resolves that such article shall have the following wording:

#### **" Art. 5. Share Capital.**

5.1. The Company's share capital is set at twenty-seven thousand seven hundred fifty euro (EUR 27,750.-), represented by two hundred twenty-two (222) shares in registered form having a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each, all subscribed and fully paid-up."

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves (a) to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and (b) to empower and authorise any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg and any employee of Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., each acting and signing individually, on behalf of the Company, (i) to proceed with the registration of the New Share in the register of shareholders of the Company and (ii) to perform all the registration formalities with the RCS.

### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le six août, par-devant Maître Paul Decker, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de agri.capital Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 140.384, et ayant actuellement un capital social de EUR 27.625,- (vingt-sept mille six cent vingt-cinq euros) (la Société). La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 30 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 1977 du 13 août 2008. Les statuts de la Société (les Statuts) furent amendés pour la dernière fois par un acte reçu par Maître Paul Decker, précité, le 26 mai 2009 et publié au Mémorial numéro 1237 du 26 juin 2009.

#### *A comparu:*

agri.capital Group S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 132.659 (l'Associé Unique), représentée par Martin Loeffler, agissant en tant que membre de catégorie A du directoire de l'Associé Unique, ayant son adresse professionnelle à Ratingen-Hösel, Germany, en vertu d'une procuration donnée à Munster le 24 juillet 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire, agissant pour le compte de la partie comparante, et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, prend les résolutions suivantes conformément aux dispositions de l'article 12.1 des Statuts et l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle qu'amendée, et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 27.625,- (vingt-sept mille six cent vingt-cinq euros) représenté par 221 (deux cent vingt et une) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, à EUR 27.750,- (vingt-sept mille sept cent cinquante euros) représenté par 222 (deux vingt et deux) parts sociales nominatives avec une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale nominative d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) et ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

#### *Souscription et Paiement*

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à 1 (une) nouvelle part sociale nominative avec une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros), ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes de la Société (la Nouvelle Part Sociale), et la libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 500.000,- (cinq cent mille euros).

L'apport en numéraire de l'Associé Unique, d'un montant total de EUR 500.000,- (cinq cent mille euros), est à alloué à la Société de la manière suivante:

- (i) un montant de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) sera alloué au capital social de la Société; et
- (ii) un montant de EUR 499.875,- (quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent soixante-quinze euros) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant de EUR 500.000,- (cinq cent mille euros) est à la disposition de la Société, preuve de ceci en à été faite au notaire instrumentant.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts relatif au capital social de la Société afin de refléter le changement sus-mentionné et décide que cet article aura la teneur suivante:

**" Art. 5. Capital Social.**

5.1 Le capital social est fixé à vingt-sept mille sept cent cinquante euros (EUR 27.750,-), représenté par deux cent vingt et deux (222) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide (a) de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et (b) donne mandat et autorise tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg et tout employé de Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., chacun agissant et signant individuellement, pour compte de la Société, (i) à procéder à l'inscription de la Nouvelle Part Sociale dans le registre des associés de la Société et (ii) à accomplir toutes les formalités d'enregistrement auprès du RCS.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme 2.000,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française et qu'à la requête de la partie comparante et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. LÖEFLER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 août 2009. Relation: LAC/2009/32874. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009107690/144.

(090129731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

---

**Waldtec S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 60.731.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2009.

Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2009107504/12.

(090128610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

---

**Gaisi Peony Carbon Capital Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 138.557.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009106113/13.

(090127574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

---